

**ARRETE PORTANT DELEGATION  
A UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE  
DE LA COMMUNE**

-----

Nous, Olivier VAN DER VRECKEN, Maire de la Commune de HESTRUD.

Vu L'article R 2122-10 du code général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un fonctionnaire titulaire de la Commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier de l'Etat Civil.

Vu le Décret 62-921 du 03 Août 1962

Vu le procès-verbal du 15 Mars 2026 de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

**ARRETE**

**Article premier :**

Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à : Madame LUCYNA PELLICCIA, fonctionnaire titulaire de la Commune pour les dossiers et questions suivantes :

- Réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants « naturels », du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation
- Transcription et mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat Civil
- Réception, transcription, modification et mention en marge des PACS
- Dresser tous actes relatifs aux déclarations évoquées ci-dessus
- Délivrer toutes copies, et extraits quelle que soit la nature des actes
- Vérification des données de l'Etat Civil fournies par l'usager, auprès des Officiers de l'Etat Civil dépositaires de ces actes.

**Article deux :** Monsieur le Maire, Madame LUCYNA PELLICCIA, Adjoint Administratif Principal de la Commune d'HESTRUD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article trois :** Le présent arrêté prendra effet immédiatement.

Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article quatre :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet et à Monsieur le Procureur de la République d'Avesnes Sur Helpe

Fait à HESTRUD, le 22 Mars 2026

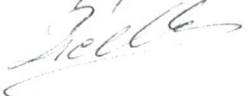
Le Maire  
  
Olivier VAN DER VRECKEN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 23/03/2026



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 059-215903063-20260323-HEST23032026-AI

S<sup>2</sup>LO

## ARRETE PORTANT DELEGATION A UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE DE LA COMMUNE

Nous, Olivier VAN DER VRECKEN, Maire de la Commune d'HESTRUD.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le procès-verbal du 15 Mars 2026 de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

### ARRETONS

**Article premier :** Madame Lucyna PELLICCIA, fonctionnaire titulaire est déléguée pour exercer sous ma surveillance et ma responsabilité la signature :

- des attestations de domicile
- des certificats de vie
- des compositions de famille
- des légalisations de signature
- la réception des inscriptions, des décès et la validation des élections et tous autres documents
- des dossiers d'urbanisme
- Tous autres documents administratifs

**Article deux :** Monsieur le Maire, Madame Lucyna PELLICCIA, Adjoint Administratif Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article trois :** Le présent arrêté prendra effet immédiatement.  
Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

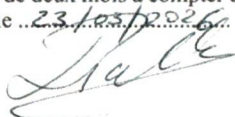
**Article quatre :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet et à Monsieur le Procureur de la République d'Avesnes Sur Helpe

Fait à HESTRUD, le 22 Mars 2026

Le Maire,- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le ...23/03/2026...



Le Maire



O.VAN DER VRECKEN

**ARRETE PORTANT DELEGATION  
A UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE  
DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 059-215903063-20260323-HEST2303202610-AI

S<sup>2</sup>LO

Nous, Olivier VAN DER VRECKEN, Maire de la Commune de HESTRUD.

Vu L'article R 2122-10 du code général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un fonctionnaire titulaire de la Commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier de l'Etat Civil et opérations funéraires.

Vu le Décret 62-921 du 03 Août 1962

Vu le procès-verbal du 15 Mars 2026 de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

**ARRETE**

**Article premier :**

L'arrêté municipal sus visé est complété comme suit :

Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à : Madame Lucyna PELLICCIA, fonctionnaire titulaire de la Commune pour les dossiers et questions suivantes :

- De rectifier les erreurs matérielles de l'Etat Civil
- D'instruire les changements de prénoms de l'Etat Civil
- De compléter les livrets de famille et délivrer des duplicatas
- Les attestations de recensement militaire
- De signer les permis d'inhumer, les autorisations relatives aux opérations funéraires, signer les certificats conformes des copies à l'original et légaliser les signatures conformément à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Article deux :** Monsieur le Maire, Madame Lucyna PELLICCIA, Adjoint Administratif Principal de la Commune d'HESTRUD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article trois :** Le présent arrêté prendra effet immédiatement.

Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article quatre :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Procureur de la République d'Avesnes Sur Helpe

Fait à HESTRUD, le 22 Mars 2026

Le Maire

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
Notifié le 22/03/2026



O.VAN DER VRECKEN

**ARRETE MUNICIPAL**  
**DE DELEGATION DE SIGNATURE**

DE Madame PELLICCIA Lucyna  
GRADE : Adjoint administratif territorial

Le Maire d'HESTRUD,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Considérant que Madame PELLICCIA Lucyna, Adjoint administratif territorial, exerce les fonctions de secrétaire de mairie de la commune d'Hestrud et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Mr VAN DER VRECKEN OLIVIER, Maire de la commune d'Hestrud donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame PELLICCIA Lucyna, Adjoint administratif territorial, pour :

- la signature des documents d'état civil
- la signature des courriers et des avis recommandés

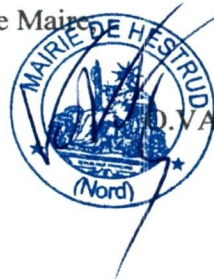
à compter du 22 mars 2026

**ARTICLE 2 :**

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :  
- Notifié à l'intéressée

Fait à HESTRUD, le 22 mars 2026

Le Maire,



D. VAN DER VRECKEN

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 23/03/2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lucyna', is written below the text 'Notifié le 23/03/2026'.